

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 79/01-07  
Séance du 19 JAN. 2007

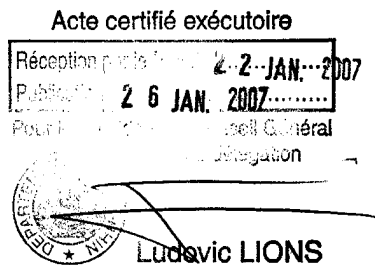
## REMBOURSEMENT DE DEUX FONDS DE CONCOURS DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX AUX DOMINICAINS DE GUEBWILLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004 complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-7<sup>e</sup>/04 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Autorise le Président à signer les deux avenants aux conventions de financement intervenues entre la DRAC et le Conseil Général, pour la restauration des fresques et des décors de la Nef des Dominicains de Guebwiller, permettant ainsi d'engager les formalités nécessaires au remboursement du fonds de concours par l'Etat.



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions